

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE -AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR du 8 février 2018 à 19h30
(Salle du Conseil – rue du Centre 80 à 4990 Lierneux)**

Représentants	Effectifs	Suppléants
Quart communal		
	Didier MINET (Président de la CLDR)	
	Fabrice LEONARD (Bourgmestre)	Guy MATHIEU
	Gaston LEROUX	Philippe MATHIEU
	Vincent PEFFER (excusé)	Daniel TOURBACH
Géographique		
Lierneux	Thomas ZINNEN	François SALME (excusé)
Bra	Vincent LEROUX	Ghislain LAPORTE
Arbrefontaine	Nathalie FRESON	Didier NEURAY
Sart	Bernard BOTTY	Josette SERVAIS
Les Villettes	Emilie DAUBY	Patricia MATHIE
Jevigné	Diane NINANE	Séverine LEJEUNE
Verleumont	Jacques HENRY (excusé)	Pierre-Dominique RUYSSSEN
Trou de Bra	Edgard DEBACKER	Pierre LHOEST (excusé)
Lavaux/Lafalize	Antoine NEUFORGE	Amandine TOURBACH
Associatifs et autres		
	Poï CHEVOLET (excusé)	Raymond MATHIEU
	Luc DETHIER (démissionnaire)	Jean-Marie CYPERS
	Huguette LALLEMAND (excusée)	Alain DANIEL
	Patrick GERMAIN	Jacques JAMOYE
	Jean-Pierre DELWAIDE (excusé)	Georges DUBOIS (excusé)
	Lionel MERTENS (excusé)	Gabrielle HOURLAY (excusée)
	Xavier KAISER	Henry NAVEAU
	Nadia BET	Paul BRIOL
Membres des GT invités		
	- Romain LACASSE (excusé)	

Organisme accompagnateur (GREOVA) : Alix EVRARD et Maurine VANNI

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017

M. TOURBACH présente ses excuses quant aux appréhensions sur la modification des itinéraires de promenades du réseau TARPAN dont il avait fait part lors de la précédente réunion et salue le travail des membres du GT. Ensuite, il précise qu'il n'est pas d'accord avec certaines fiches proposées par l'auteur de projet et ne peut par conséquent pas approuver le PV. Parmi les fiches auxquelles il s'oppose, on retrouve la fiche relative à l'achat d'une éolienne qui n'a actuellement toujours pas mis les membres du Conseil communal d'accord ou encore le soutien de la CLDR à la CCATM puisque, selon lui, la CCATM est la commission la mieux placée pour mener les actions liées à l'aménagement du territoire et la sécurité routière. Mme EVRARD ajoute que le PCDR est un document reprenant la stratégie de développement communal pour les dix prochaines années, il convient donc d'y intégrer toutes sortes de projets, même ceux ne faisant pas l'objet d'un subside du développement rural.

M. TOURBACH ajoute que les mandataires n'ont pas à influencer la constitution des fiches-projets ni à participer activement aux Groupes de Travail constitués dans le cadre de l'opération de développement rural. M. GERMAIN précise que lui, en tant que citoyen, apprécie la présence des mandataires puisqu'elle permet aux membres d'être informés sur les différentes actions menées par la commune et d'avoir diverses précisions quant aux projets réalisables ou non. Mme EVRARD ajoute qu'en cas de désaccord, les membres ne doivent en aucun cas hésiter à se manifester.

M. Gaston LEROUX précise que l'année 2018 est une année électorale, il convient donc d'être prudent sur les informations divulguées en consultation citoyenne. Le Président clôture en spécifiant que les mandataires peuvent bien entendu participer aux réunions mais ne doivent pas influencer les projets citoyens.

Le PV est ensuite approuvé par la majorité, M. Gaston LEROUX s'abstient puisqu'il n'était pas à la précédente réunion et M. TOURBACH le désapprouve.

2) Passage en revue du plan d'actions actualisé par JNC

Un dossier reprenant les différents objectifs a été distribué aux membres en CLDR. Les objectifs sont également détaillés dans la présentation power-point ci-annexée.

Mme EVRARD explique aux membres que les objectifs ont été quelque peu revus par JNC et adaptés aux différentes remarques émises en consultation citoyenne. Il convient en outre de développer des fiches-projets en lien avec les objectifs de développement du PCDR pour en assurer la cohérence.

3) Agenda et priorisation des actions 0 pour la constitution des prochains GT

Mme EVRARD rappelle aux membres que les actions du lot 0 sont des actions qui nécessitent un investissement citoyen. Certaines fiches du PCDR peuvent à la fois se situer dans le lot 0 et dans un autre lot, cela signifie qu'une partie des actions peut être concrétisée par les citoyens (constitution d'un inventaire du patrimoine, d'une brochure, d'un agenda des associations, etc.) alors que l'autre partie nécessitera peut-être un investissement plus important de la part du développement rural (ex : placement de mobilier urbain).

Puisque les différentes fiches du PCDR ont été rédigées et présentées par l'auteur de programme en octobre 2017 et que le Collège s'est positionné sur un ordre de priorité à accorder aux actions à

mener en lot 0, il convient de réorganiser des Groupes de Travail par grande thématique dans lesquels les membres s'attaqueront aux actions 0. Pour ce qui est du GT Tarpan, il est préférable que celui-ci reprenne à la saison printanière.

Mme EVRARD passe ensuite en revue les différentes actions pouvant être menées en lot 0.

- ***Développer un pôle actif de recherche en hautes technologies***

M. Vincent LEROUX précise qu'il avait été convenu d'intégrer une fiche-projet relative à la création d'un zoning à destination de toutes les entreprises. Or, la fiche n'inclut que les hautes technologies. En effet, la création d'un zoning ailleurs qu'au Point du jour n'avait pas été bien accueillie par la SPI, il convient toutefois selon M. LEROUX de poursuivre les négociations.

- ***Créer un lieu d'accueil pour un comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives***

Pour ce qui relève de la coordination entre les associations, MM. GERMAIN et CHEVOLET ont organisé un Groupe de Travail réunissant les comités de villages le 2 février 2018. M. GERMAIN explique que les objectifs majeurs du GT consistent en la création de synergies entre les comités de villages et associations diverses, la mise en place d'un agenda communal favorisant l'échange de matériel entre associations tout en évitant l'organisation d'évènements similaires à la même période. Il convient avant tout d'améliorer la communication entre les différentes associations.

Les premières réunions ciblent un public plutôt restreint puisqu'il convient avant tout de lancer la dynamique pour ensuite l'étendre à d'autres associations. La prochaine réunion se tiendra le jeudi 26 avril 2018 au Vicinal ; les membres de la CLDR y sont bien entendu les bienvenus.

- ***Garantir la préservation de l'architecture locale/ du patrimoine architectural par une charte***

La CCATM finalise cette charte. M. TOURBACH insiste sur l'importance pour la commune de la mettre à disposition des potentiels acheteurs afin qu'ils prennent connaissance des différentes recommandations qui y sont préconisées. M. RUYSEN précise que ce sera le cas.

- ***Valoriser et préserver l'environnement, les villages et leurs points d'intérêt par des outils spécifiques et cohérents : signalétique, compléments d'informations et charte touristique***

// actions développées en GT Tarpan.

- ***Créer un parcours vita dans la nature et des observatoires du paysage***

Les membres suggèrent de créer des parcours trails et VTT plutôt qu'un parcours vita qui, à leurs yeux, serait peu fréquenté par la population. Des modules de fitness pourraient en outre être installés.

- ***Aménager dans un bâtiment communal existant un espace muséal consacré à la santé mentale***

Les membres suggèrent d'étudier la possibilité de créer cet espace muséal en collaboration avec l'hôpital psychiatrique. Cette collaboration permettrait de savoir d'une part, si le personnel est demandeur et, d'autre part, si l'hôpital conserve le matériel psychiatrique anciennement utilisé. Certains préconisent la création d'un espace muséal dans l'hôpital puisque le musée attirera essentiellement les familles des patients. Il conviendra en outre d'accorder une attention particulière aux règles d'éthique et de déontologie.

- ***Transformer l'ancien logis de l'instituteur de Verleumont en Maison du randonneur/ Maison multiservices***

M. RUYSEN insiste sur la nécessité de tenir compte des activités qui sont déjà organisées dans cet ancien logis et de développer un projet respectueux de la destination actuelle de la salle et des habitants du village. Si le projet prend une ampleur trop importante, il risque de perdre les bénévoles investis.

- ***Soutenir la CCATM dans les projets de voiries qui pourraient garantir aux habitants des villages sécurisés et conviviaux***

Un GT relatif à la sécurité routière se tiendra le 8 mars prochain afin de récolter les observations et commentaires des membres et préparer la rencontre de fin mars avec le SPW-DGO1. M. RUYSEN précise que la collaboration avec les membres de la CLDR permet à la CCATM d'avoir une approche complémentaire enrichissante pour la conduite de ses différentes missions. Toutefois, la CLDR ne réalisera en aucun cas un travail similaire et/ou redondant par rapport à celui de la CCATM. Des collaborations seront simplement mises en place pour récolter l'avis de la CLDR et l'informer des actions menées par la CCATM.

4) Divers

Fréquence des GT : à déterminer avec les membres en fonction de l'évolution des actions mises en place au sein de chaque GT.

Information sur la tenue des GT : invitation de tous les membres à participer aux GT, libre à eux d'y assister ou non.

Fiches-projets : vu le désaccord de quelques membres sur le contenu de certaines fiches-projets, il est convenu d'inviter l'auteur de programme à la prochaine CLDR (26 mars 2018) afin de passer en revue les différentes fiches et d'obtenir l'avis de JNC sur les projets qui y sont détaillés et la cohérence de ces derniers quant aux spécificités communales. Les membres souhaiteraient également avoir des idées de projets de grosse envergure qui se réalisent dans d'autres communes.

Évènement sur la sorcellerie : M. GERMAIN invite les membres de la CLDR à cet évènement qui se déroulera le vendredi 16 mars 2018 et précise qu'il y aura une petite dégustation de produits de terroir.

La réunion se clôture à 21h20.